

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 22/01/2024  
D2024012907

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, SOCHAY Hervé  
Retard :

Excusé : BOUVARD Nelly donne pouvoir à POCHON Laurence, CALLAND Cédric donne pouvoir à NAVARIN Cécile, DELIANCE Alexandre donne pouvoir à SOCHAY Hervé, LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle, PONCIN Emmanuel donne pouvoir à NOEL Simon

Absent :

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

---

**Objet** : Convention de partenariat avec mise à disposition de locaux et d'équipements pour le Point info emploi (PIE) de Grand Bourg Agglomération

Dans le cadre de ses compétences obligatoires Politique de la Ville et Développement Economique, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse s'est donnée pour mission de favoriser l'accès à l'emploi, notamment par l'action de 11 Points Info Emploi, dont elle assure le fonctionnement dans les communes et les quartiers d'habitat social de son territoire.

Les Points Info Emploi, reconnus « équipement social d'intérêt communautaire », constituent des espaces de médiation, d'échanges, et d'écoute à l'échelle d'un quartier ou d'une commune entre les personnes en recherche d'activité ou d'emploi et les structures compétentes de l'agglomération. L'animation des Points Info Emploi s'appuie sur l'engagement citoyen de bénévoles avec le soutien des conseillers réseaux emploi. Cette mission trouve sa place et s'articule avec l'ensemble des structures institutionnelles et les programmes d'intervention mis en œuvre sur le territoire en matière d'emploi et d'insertion.

La présente convention régit les relations entre la commune de Marboz et la Communauté d'Agglomération pour l'hébergement et le fonctionnement des Points Info Emploi, dans le cadre d'un partenariat avec mise à disposition de locaux et d'équipements adaptés.

Pour l'hébergement et le fonctionnement du Point Info Emploi, la commune de Marboz s'engage à mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération, à titre gracieux, les équipements suivants en état de fonctionnement : les locaux de la mairie situés au 18 rue du 19 Mars 1962.

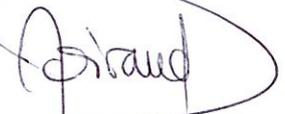
La mise à disposition des locaux a lieu selon un calendrier convenu à l'avance le mardi après-midi de 13h30 à 16h30.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la convention.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Christelle MOIRAUD